

30 Mai 1962.-

496/A.I./H.J./

Uniforme officiel.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à

KIGALI.-



Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en ce qui  
concerne l'uniforme officiel nous avons préféré Kaki pour jours  
ouvrables et le Blanc pour jours officiels, casques et épanettes.

Le Préfet de la Préfecture de Kibungu,

HABIMANA Jean.-

10 Juillet 1962.-

605 /DRG.COM/K.Bh./



A Monsieur le Secrétaire des T.P.

à

- K I G A L I.-

Monsieur le Secrétaire,

Suite à votre lettre n° 640/1012 du 7 Juin 1962, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la carte mentionnée dans la précitée ne nous est jamais parvenue, je vous prie de voir si par hasard cette dite carte ne serait pas encore dans vos bureaux.

Mes remerciements anticipés.

Le Fonctionnaire de 3ème Classe,

KARAHAMUHETO Philippe,

9 novembre 1962.-  
976/FIN/N.L.-

A Monsieur le Gestionnaire des crédits du  
Ministère de la Justice



à

K I G A L I.-

Monsieur le Gestionnaire,

En réponse à votre télégramme n° 246I/2/207  
du 2 courant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
qu'après renseignements pris auprès du Tribunal de première  
Instance, les tribunaux de la Préfecture de Kibungu ont besoin  
de 7 machines à écrire; il y a 5 tribunaux de cantons qui ne  
disposent pas de machine et une des deux chambres du Tribunal  
de 1° Instance souhaite disposer de deux machines. Actuellement  
ce Tribunal ne dispose que d'une seule machine pour les deux  
chambres.

L'Animateur-Coordonnateur,  
L.NIJS.-

M.57/

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE DE KIBUNGO.--

Kibungo, le 9 Octobre 1962.

KIBUNGO



191

n° 884/ORG.COM/L.B.

Objets

Ecrite kw'abapolisi.

A Monsieur le Bourgmestre de la Commune ya .....

.....

Monsieur le Bourgmestre,

Ndakumenyeshye ko ku wa gatanu le 17 Octobre 1962 ugo-  
aba kwahereza umupolisi ( ..... ) wa Commune yawe kuzi kuzi  
muri Garde Nationale y'i Kibungu.

Uko usanzwe ubizi umupolisi yiga iminsi 15, tuzi umunsi  
ni um francs 20. Umupolisi usanzwe kwiza ntashyirirwe ibye ngoatwa basanzwe  
bawana. N.B. Uramenye ntuzohereze umupolisi warangije imyitso ye muri Gar-  
de Nationale.

Pour le Préfet absent,  
Le S/Préfet KAMUKYU. Elie.

RÉPUBLIQUE RWANDAISE

PRÉFECTURE DE KIBUNGU

Kibungu, le 10 Octobre 1962.-

N° \_\_\_\_\_/T.P./K.Ph.-/

*cl.*



Objet :

Envoi  
Relevé

A Monsieur le Directeur de T.P.M.

à

K I G A L I.-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le relevé des véhicules se trouvant dans notre garage du 1 Octobre 1962 comme le demande votre lettre n° 63/1001/62/12-7.5013 du 27 Septembre 1962.-

Le Chef du Garage Secondaire,

KARAHAMUHETO Philippe,

9 Avril 1962.-

376 / Pers. 2 / H.J

Envoi Journal d'Activité.



A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à  
K I G A L I.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon  
journal d'activité pour le mois de Mars 1962 et lettres rédigées.

Le Préfet de la Préfecture de Kibungu,

HABIMANA Jean.-

Kibungu, le 5/4/1962

N° 330/Fin/NJ.

OBJET:

Attestation port  
d'arme.



A Monsieur le Préfet de la Préfecture  
de et à

KIGALI.

Monsieur le Préfet,

Par la présente, j'atteste que Monsieur  
GAMIZA. Edouard, s'est acquitté de son permis  
de port d'arme, pour l'année 1962.

J'atteste également que tout les docu-  
ments sont en ordre et qu'il détient son arme  
régulièrement.

Il a payé son permis de port d'arme,  
pour l'année 1961 tout à fait par hasard  
à la préfecture de Kigali, vu qu'il était  
réfugié à cet époque dans votre préfecture.

Visa du Préfet

IBYIMANA. J.-

Le Comptable Terr.  
NIJS. I.

24 mars 1962.

no 293 + M. S. D. V



A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

**K I G A L I . -**  
=====

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une note adressée aux agents ayant été désignés comme huissier.

J'ai pris cette décision vu qu'il y a actuellement plusieurs ventes en cours.

Je me suis inspiré sur l'ancienne circulaire n° 21/27 du 24 novembre 1956 du Gouverneur Général.

Je vous prie de bien vouloir nous fixer sur ce point.

Pour le Préfet,

Le Coordonnateur-Animateur.

G. DE WIJERD.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the typed name.

20.03.62.

SEC 30/02

TELEGRAMME OFFICIEL

KIBUNGO



197

Adresse : HARSBUL KIGALI

N° 12029/OW/R V M P DU 19 03 62 DOSSIER AVOIR ETE REMIS  
ARCHIVOIR NEVEN FULLSTOP

Expedité par

PREFECTURE

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse: RWASUR KIGALI

26-2-62

N° 8526 /SEC 30.02/DW PRIERE ME FAIRE  
PARVENIR PROVISION FULLSTOP

PREFECTURE

19 mars 1962

260/Sec.27/02/DW

KIBUNGO



198

Rapport annuel 1961.

A Monsieur le Haut Représentant de la  
Belgique au Ruanda

à  
KIGALI

Monsieur le Haut Représentant,

Me référant à la lettre N° 910/06293  
du 19 décembre 1961, de Monsieur le Résident Général,  
j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli,  
deux exemplaires du Rapport annuel 1961 de la Préfec-  
ture de Kibungu.

Pour le Préfet,  
Le Coordonnateur-Animateur  
G. DE WEERD

17 mars 1962.-

258 /Pers/3/H.J.-

Signature Contrat  
RUKAMBA.J.B.-



A Monsieur le Chef du Service de la Fonction  
Publique.-

à

K I G A L I.

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les exemplaires de  
contrat signés par Monsieur Rukamba Jean Baptiste.-

Je vous signale que Rukamba est entré en Fonction  
le 15 novembre 1961 et qu'il a eu un traitement mensuel  
de quatre mille francs sans indemnité et qu'il n'est pas  
logé.-

Le Préfet HABIMANA.Jean.-